



Le Directeur académique des services de l'éducation
nationale,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle

à

Madame le Maire,

Monsieur le Maire

Nancy, le 2 mars 2012

**Objet : Organisation des stages de remise à niveau proposés aux élèves
présentant en fin d'école primaire des difficultés en français ou en
mathématiques.**

Affaire suivie par
Dominique VEILLON-PERRIN
Martine MAGUIN

Téléphone
03 83 93 56 03
03 83 93 56 20
Fax
03.83.93.56.55

Mél.
ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr
martine.maguin@ac-nancy-metz.fr

4 rue d'Auxonne
CS 74222
54042 Nancy cedex

Les stages de remise à niveau dans les écoles sont reconduits cette année 2012. Ils rencontrent un réel succès dans le département et nous devons poursuivre la mise en oeuvre de ce dispositif qui emporte l'adhésion des familles.

Les stages se dérouleront :

- **pendant les vacances de printemps** : du mardi 10 avril au vendredi 20 avril 2012
- **la première semaine des vacances d'été** : du lundi 9 juillet au vendredi 13 juillet 2012
- **la dernière semaine des vacances d'été** : du lundi 27 août 2012 au vendredi 31 août 2012

Plusieurs écoles pourront se regrouper sous la coordination de l'Inspecteur de la circonscription.

L'objectif est d'aider les élèves à surmonter leurs difficultés par un travail de remise à niveau. Par groupe de six élèves maximum, il leur sera proposé un module de 3 heures par jour sur 5 jours, soit 15 heures. Le service est gratuit pour les parents dont l'accord sera préalablement recueilli.

Comme l'an passé, la mise en place de ce dispositif s'appuiera sur des enseignants du premier degré (de préférence, mais pas exclusivement du groupe scolaire concerné) volontaires et rémunérés par les services académiques.

Les directeurs des écoles élaboreront le dispositif en recensant les élèves qui pourraient bénéficier de cette aide et recueilleront l'accord des responsables légaux ou des parents.

L'implantation des stages sera décidée en accord avec vous-même (maire ou président de la communauté de communes ou du syndicat intercommunal lorsque la compétence scolaire a été transférée à cette instance). Vous pourrez ainsi envisager avec le directeur de l'école, l'endroit le plus approprié en prenant en compte d'éventuelles contraintes locales. En effet, certains locaux à usage scolaire sont parfois utilisés sur le temps des vacances.

Les directeurs d'école soumettront enfin le dispositif prévu pour validation à l'inspecteur de la circonscription.

Je vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez apporter aux directeurs des écoles et aux enseignants pour mettre en oeuvre ces dispositifs de remise à niveau, et vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

signé
Philippe PICOCHÉ